

# TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Délibération du Conseil municipal du 28 avril 2022  
applicable aux locations souscrites à partir du 1er mai 2022

			GRANDE SALLE	GRANDE SALLE ET SALLE DES ASSOCIATIONS	SALLE DES ASSOCIATIONS	SALLE PRES DE L'EGLISE	REMARQUES		
			300 places en repas ou 240 en souper dansant		60 places en repas	50 places en repas.			
ASSOCIATIONS DE GENNES	Avec cuisine	12H00	145				La salle des associations est mise à disposition gratuite des associations communales sur réservations préalable (AG, repas de fin d'année,...)- moins de 12h.		
		24H00	205			90			
		48H00	280			180			
	Sans cuisine	12H00	100						
		24H00	158		25				
		48H00	228		35				
RESIDENTS	Avec cuisine	4h00				40	Pour les résidents, la salle des associations est mise à disposition, seulement si aucune réservations n'a été faite par une association, ou comme salle complémentaire lors d'un mariage par exemple. La demande de location doit se faire <b>au maximum 4 mois à l'avance.</b>		
		12H00	285	375	90				
		24H00	440	555	115	90			
		48H00	620	780	160	180			
	Sans cuisine	12H00	226	311	85				
		24H00	345	445	100				
		48H00	560	695	135				
		Location du vendredi (si cumul avec une location du weekend)	Dès 16h00	40 €					
		Pas de location possible le 2ème vendredi du mois.							

**Associations :** 1 utilisation par an gratuite, pas de chèque de caution

Le chèque de caution global demandé se décompose de la manière suivante :

- salle et mobilier : montant identique au montant de la location
- Ménage des locaux et entretien du mobilier et de la vaisselle : 300 Euros
- Déchets 150 Euros

Le chèque de caution est remis à la réservation.